

---

# LA CR IX

## DE SAINT-GILLES

N° 116 - février 2013

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"  
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,  
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

---

### *Nous détacher pour avancer*

---

Au cours de ce mois, nous entrerons en Carême. Il ne s'agit pas d'une simple cure thermale dont la caractéristique serait de se priver de nourriture, ni même un exploit sanitaire qui ferait de ce temps liturgique un « ramadan des chrétiens » !

Le carême se fait dans un tout autre esprit. Certes il est un temps de pénitence dont le jeûne tient une place importante pour ceux qui en ont l'âge et la santé pour le suivre. Mais si le catholique suit ces principes de mortification, c'est dans un but surnaturel. Il cherche à élever son âme en se détachant de ce qui alourdit sa course vers le ciel. Le monde matériel ralentit bien souvent notre élan pour sanctifier notre âme. Le temps quadragésimal nous donne l'occasion de mettre de côté ce qui gêne notre marche vers le ciel, de nous en détacher pour avancer.

Ces entraves sont diverses selon notre personnalité et les conditions de vie dans lesquelles nous vivons. Certains se priveront de nourriture par le jeûne, d'autres devront trouver une pénitence qui corrige un défaut de caractère, d'autres encore s'appliqueront à accomplir correctement un devoir qu'ils négligent trop facilement, etc. Tous les efforts que nous choisissons de réaliser pendant cette période qui conduit à Pâques, ont pour intention de nous perfectionner et nous rendre meilleurs. Celui qui suivrait à la lettre la pénitence qu'il s'impose mais deviendrait négligent dans son devoir d'état ou d'humeur difficile pour le prochain, aurait sans doute manqué l'objectif. « Si j'ai la Foi à déplacer les montagnes, mais que je n'ai pas la Charité, je suis comme une cymbale retentissante ». Un des grands objectifs du Carême est de nous permettre de réserver du temps pour le passer auprès de Dieu. Cela nécessite un certain silence extérieur pour

favoriser la conversation que notre âme peut avoir avec son Maître. La résolution de prendre dix minutes de son temps pour méditer les mystères de la Foi, peut aider à développer cette intimité recherchée de l'âme avec Dieu.

L'esprit de foi qui nous anime pour traverser ce temps de pénitence est parfaitement illustré par Saint Paul lorsqu'il compare les sacrifices concédés par les athlètes pour obtenir une médaille. Cette image possède le mérite de rappeler que la nature humaine est blessée par le péché originel et donc que la vie sur la terre est un combat spirituel qui exige de chacun des efforts. Le plan de carrière, le régime suivi, les horaires observés par les athlètes, tout est organisé en fonction de la fin recherchée. Cherchons à avoir la même discipline mais pour gagner le Ciel. Les athlètes sont motivés par la gloire humaine associée à la victoire. Le catholique est motivé par l'Espérance de la gloire éternelle auprès de Dieu.

Le temps de carême nous invite à l'entraînement pour réussir cet objectif. Il doit permettre à chacun d'accomplir une étape de plus pour avancer vers ce but. Un seul carême ne suffit pas à devenir parfait, peut-être, mais ne pas suivre le carême, à coup sûr, ne nous permettra pas d'atteindre l'objectif. Les principes de la vie spirituelle rappellent que « celui qui n'avance pas recule ».

Chers fidèles, cherchons donc à avancer dans notre sanctification. N'attendons pas la fin de ces quarante jours pour chercher une résolution à suivre pour devenir meilleur. Si tous ne peuvent pas jeûner, tous peuvent néanmoins faire quelque pénitence.

Bon et saint carême à tous.

Abbé Philippe BRUNET

## La petite chronique du prieuré

---

**Vacances scolaires :** Avec Noël, toutes les familles courent à droite et à gauche pour fêter avec les proches la nativité. Les enfants reviennent à l'école avec des petits yeux. Les parents reviennent encore plus fatigués des réunions familiales et des « gastro » qui touchent chacun à tour de rôle. Mais heureusement, dans quelques semaines c'est déjà les vacances de février, en principe plus calmes et reposantes.

**Retraite sacerdotale :** au cours de cette même période de vacances, M. l'abbé Fernandez et M. l'abbé de Lassus suivent la retraite sacerdotale annuelle à Gatines. Ils reviennent heureux de cette pause spirituelle prêchée par M. l'abbé Couture, Supérieur du District d'Asie.

**Prêtres de passage :** Au cours de ces quelques jours pendant lesquels les élèves quittent les écoles, M. l'abbé Malassagne et M. l'abbé Briols, en visite dans leur famille respective, nous font la joie d'une visite. Le premier célèbre la messe à la chapelle du Férétra le dimanche, retrouvant les fidèles toulousains biens connus. Le second assure plusieurs messes au cours de son séjour, retrouvant quant à lui les castrais toujours aussi enthousiastes de revoir l'enfant du pays !

**4 janvier :** de nombreux fidèles participent à l'Adoration nocturne organisé dans les prieurés pour prier contre le projet de loi sur la famille. Avec les manifestations, il ne faut pas oublier de prier afin que les actions humaines prennent une force surnaturelle par l'intervention de la grâce divine. Individuellement ou en famille, les fidèles se succèdent régulièrement au cours de la nuit au prieuré. Malgré un « petit creux » entre 2 et 5 heures du matin, l'affluence était significative. Continuons par la prière, à demander au ciel de protéger notre pays contre un désastre moral en préparation.

**10 janvier :** M. l'abbé de Lassus fait un voyage éclair à Paris pour la réunion des directeurs d'école organisé à Saint Nicolas par la Fraternité. M. l'abbé de Cacqueray en profite pour s'adresser à tous les directeurs en même temps sur divers sujets administratifs. M. l'abbé Bourrat, directeurs des écoles pour le District de France, prend le relais pour traiter les sujets pédagogiques. Au regard de la croissance du nombre de classes primaires ouvertes dans les prieurés et l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans nos écoles, ces réunions ont

comme avantage d'unifier l'esprit de nos écoles.

**13 janvier :** en car, en voitures, en famille ou individuellement, un nombre important de fidèles vont à Paris rejoindre la manifestation organisée par l'Institut Civitas. À la messe dominicale on peut constater les rangs clairsemés. La plupart des familles sont venues sans le papa « parti au front » ! C'est bon signe...

**27 janvier :** quelques jours avant la fête de saint Jean Bosco, l'école reçoit les bienfaiteurs qui soutiennent cette œuvre d'éducation. Tout avait été soigneusement préparé. L'apéritif, le repas et le spectacle. Les enfants, aidés par leurs institutrices, ont pu remercier la générosité des fidèles qui permettent à l'école du prieuré par leurs dons, de leur transmettre un enseignement de qualité et vraiment catholique. Merci à tous pour cette journée dont l'atmosphère familiale réjouit les cœurs des invités comme des organisateurs.



Quelques jours avant cette heureuse réception, le directeur de l'école avait eu des sueurs froides. Une demi-heure avant leur arrivée, M. l'abbé de Lassus apprend la visite des inspecteurs académiques. À peine deux ans après la dernière inspection, le directeur d'Académie et son adjoint, avec une conseillère pédagogique, viennent se rendre compte des progrès de l'école par rapport aux remarques formulées dans les bilans des contrôles antérieurs. Nous attendons maintenant le rapport officiel de cette visite, qui somme toute, la surprise passée, s'est déroulée dans de bonnes conditions.

### Pour joindre les prêtres du prieuré

M. l'abbé Brunet :

06 85 74 94 89 / abbe.brunet@laposte.net

M. l'abbé Fernandez :

Utiliser adresse et téléphone du prieuré

M. l'abbé de Lassus :

06 40 50 15 45 / delassusjean@gmail.com

### Ce qu'est saint Joseph dans l'Église de Dieu

Si vous voulez avoir une idée du mérite et de la grandeur de saint Joseph, songez à ce nom dont il s'est rendu digne d'être honoré ; à ce nom de père de l'Homme-Dieu.

Souvenez-vous encore de ce célèbre patriarche de l'ancienne loi qui fut vendu en Égypte, et sachez que notre Saint a non seulement eu en partage son nom, mais encore sa sainteté, sa chasteté, son innocence et son crédit. L'ancien Joseph, vendu par l'envie de ses frères et conduit en Égypte, fut la figure de Jésus-Christ vendu par les siens ; le nouveau Joseph, fuyant l'envie d'Hérode, porta Jésus-Christ en Égypte. Le premier se montra chaste, en gardant la foi de son maître ; le second, connaissant la virginité de la Mère de son Maître, et vierge lui-même, garda fidèlement celle qui lui était confiée. L'ancien Joseph reçut d'en haut lumière pour pénétrer les mystères des songes ; le nouveau Joseph fut admis à la connaissance et à la participation des secrets célestes. Le premier mit en réserve tout le froment nécessaire non seulement pour lui, mais pour tout le peuple ; le second a reçu le pain vivant venu du ciel, et l'a conservé, tant pour lui que pour le monde entier. Il n'y a point de doute qu'il n'ait été un homme bon et fidèle, ce Joseph auquel la Mère du Sauveur a été donnée pour épouse. Oui, il a été un serviteur fidèle et prudent, cet homme que le Seigneur a établi la consolation de sa Mère, le père nourricier de son humanité, et seul enfin dans le monde coadjuteur très assuré de son grand mystère.

Enfin, Celui que tant de rois et de prophètes ont désiré de voir et qu'ils n'ont point vu, qu'ils ont désiré d'entendre et qu'ils n'ont point entendu, non seulement il a été donné à Joseph de le voir et de l'entendre, mais encore de le porter, de le conduire, de le serrer contre son cœur, de l'embrasser, de le nourrir et de le garder.

Il est vraiment de la maison de David, il est vraiment de la race royale, cet homme, ce Joseph, noble par son origine, plus noble par son âme ; il est en tout fils de David, ne dégénéral pas de David son père. Oui, Joseph est en tout le fils de David, non seulement par la chair, mais encore par la foi, par la sainteté et par la dévotion. Dieu l'a trouvé selon son cœur, comme un autre David,

et il lui a confié le très secret et le très sacré mystère de son cœur ; comme a un autre David, il lui a manifesté les profondeurs les plus cachées de sa sagesse ; enfin il l'a initié à la connaissance du mystère qu'aucun des princes de ce siècle n'a connu.

St Bernard (Homélie II sur *Missus est*)

---

### samedi 9 mars Pèlerinage à Cotignac

Pèlerinage du District de France en l'honneur de St Joseph



### Car organisé au départ de Toulouse

Départ vendredi 8 après-midi, retour samedi 9 au soir

**105 €**

**Aller / Retour + demi-pension**

**Renseignements et inscriptions**

**M. J.P. Pache**

**05.61.83.07.10**

(laisser un message sur le répondeur)

**L'EXAMEN DE CONSCIENCE** Comme l'homme de négoce tient un compte exact de ses recettes et de ses dépenses, ainsi l'âme soucieuse de mener à bonne fin le travail de sa perfection, tient compte des pertes subies, c'est-à-dire des fautes commises et des gains réalisés, c'est-à-dire des victoires remportées sur elle-même.

Cette surveillance s'appelle examen de conscience. Tous les auteurs sont d'accord pour en reconnaître la nécessité sans s'accorder toutefois sur la méthode ou le temps à y consacrer. Saint Ignace de Loyola considère l'examen comme le pivot de son système spirituel. Il le propose dès le début des exercices spirituels, le prescrit trois fois par jour, conseille d'écrire ses fautes et va jusqu'à détailler la forme qu'aura la feuille destinée à recevoir ces notes. Saint François de Sales le veut plus souple, plutôt global que détaillé. Il conseille de ne consacrer que quelques minutes à l'examen. Le point capital est de fixer l'attention de l'âme non sur soi-même, ses misères mais sur l'amour de Dieu et sa bonté. Il lui semblait que l'amour ardent était plus efficace pour empêcher l'âme de faire de la peine à Dieu que la vue minutieuse, ininterrompue de la faiblesse de l'homme.

Les âmes sont libres de choisir entre ces méthodes suivant ses attrait.

**LES COUPS DE SAINT PASCAL** À Valence (Espagne), saint Pascal Baylon émet des coups en provenance de son tombeau pour faire savoir si les grâces demandées sont obtenues ou, parfois, pour susciter des remords de conscience dans l'âme des fidèles. Cela fait parti des miracles de la dévotion. On peut consulter à ce sujet l'intéressant livre de Françoise Bouchard.

**AVE JOSEPH** Je vous salue, Joseph, vous que la grâce divine a comblé ; le Sauveur reposer dans vos bras et grandit sous vos yeux ; vous êtes béni entre tous les hommes, et Jésus, l'Enfant divin de votre virginale épouse, est béni. Saint Joseph, donné pour père au Fils de Dieu, priez pour nous dans nos soucis de famille, de santé et de travail, jusqu'à nos derniers jours, et daignez nous secourir à l'heure de notre mort. Amen.

**L'ANGELUS** Cette coutume se rattache à l'usage du couvre-feu qui se manifestait par une sonnerie le soir. Le clergé eut l'idée de transformer ce signal purement civil en incitation à la prière. À Milan, vers 1226, on décida de réciter trois ave pour honorer la salutation de l'Ange. Les évêques, vers 1330, la généraliseront en demandant qu'on la récite à genoux. Au milieu du XV<sup>ème</sup> siècle on ajouta celle du matin pour honorer les douleurs de Marie. Elle se propage dès le milieu du XV<sup>ème</sup> siècle. La sonnerie de midi est signalée dès 1413 et s'est répandue dans notre pays, à l'instigation de Louis XI, désireux de faire prier pour la France à cette heure.

**PAILLETTE D'OR** Notre vie doit se passer à faire plaisir au Seigneur dans les petites choses qui sont à notre portée, et à nous sanctifier dans cette vie ordinaire. Si un jour, je suis triste, faire mon possible pour être joyeuse, en me donnant le plus possible par la charité pour les autres.

MADRE MARAVILLAS DE JESUS

**HUMOUR** Un chauffeur de bus avait un jour mis cette pancarte dans son autobus : *il vaut mieux être en retard dans ce monde qu'en avance dans l'autre.* »

## AGNEAUX BIO



**RESERVEZ DES MAINTENANT  
VOTRE AGNEAU PASCAL !  
ATTENTION QUANTITE LIMITEE**

Agneaux sous la mère,  
élevés uniquement à l'herbe  
1 agneau, tué, découpé: 9.5 €/kg  
½ agneau, tué, découpé: 10 €/kg

**Renseignements et réservations auprès  
D'ALEXANDRE ET LUCIE ADIVEZE  
05.63.33.30.17 ou 06.82.84.69.54**

# Points de repères sur la crise de l'Église

## Fiche n°5 : la Collégialité

### Les derniers défenseurs du pape

Il n'est pas rare de voir la Fraternité Saint-Pie X accusée d'être contre le pape.

Les arguments d'une affligeante platitude théologique sont du genre : « Il ne faut pas exagérer », ou « Nous avons un pape merveilleux », « Qui êtes-vous pour juger (c'est-à-dire pour utiliser votre intelligence) ? » Parfois s'y ajoute une réflexion d'une ingénuité surprenante : « Ce pape, il a la foi ! » – ce qui est, avouons-le, extrêmement minimaliste pour cette fonction dans l'Église !

Les esprits les plus forts pensent trancher le débat par la renonciation solennelle à la vérité : « Je préfère me tromper avec le pape », réussissant ainsi à aller à l'encontre de saint Paul lui-même : « Mais quand nous-mêmes, quand un ange venu du ciel vous annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! » (1)

Défendre la papauté ne consiste pas à s'accrocher à un écran de télévision pour recevoir une bénédiction *urbi et orbi*, pas plus qu'à parcourir le globe pour les Journées Mondiales de la Jeunesse. Les simples chrétiens d'autrefois étaient d'une efficacité bien plus grande pour la chrétienté que ceux qui s'exaltent en lisant les « discours du mercredi ».

Par un mystérieux dessein de la Providence divine, ce ne sont pas toujours ceux qu'on pourrait attendre qui se trouvent sur la ligne de front. S'il est bien un des points de doctrine qui a connu le plus grand ébranlement de son histoire depuis cinquante ans et que défend la Fraternité, c'est bien la mission pontificale de Pierre, le rôle et le pouvoir du Souverain Pontife qui est de constitution divine.

### La mission du pape

La doctrine classique nous semble évidente tellement elle est répétée dans l'histoire de l'Église (2).

Il existe deux pouvoirs parfaitement distincts dans l'Église, et donc deux éléments constitutifs de la hiérarchie. Ils s'entraident, se complètent ou se superposent.

— le pouvoir de sanctifier les âmes. Il est donné par le sacrement de l'Ordre. Il comporte de nombreux degrés et se distingue au sommet entre l'épiscopat et le sacerdoce. Il est reçu par un sacrement : c'est donc Notre Seigneur Jésus-Christ qui agit dans l'âme des sujets qui le reçoivent et les rend immédiatement aptes à leur action. Le cœur de ce rôle est le pouvoir de consacrer l'Eucharistie, pouvoir sur le Corps et le Sang du Sauveur lui-même. Il en résulte, selon l'expression du concile de Trente, « le pouvoir d'administrer... ainsi que celui de remettre et de retenir les péchés » (3).

— le pouvoir de gouverner et d'enseigner, appelé pouvoir de juridiction. L'Église possède un pouvoir de légiférer et de guider les siens. De même, pour enseigner, il faut une autorité sur ses sujets. Le code

de Droit Canon (4) le décrit ainsi :

« D'institution divine, la hiérarchie sacrée • en tant que fondée sur le pouvoir d'ordre, se compose des évêques, des prêtres et des ministres ; • en tant que fondée sur le pouvoir de juridiction, elle comprend le pontificat suprême et l'épiscopat subordonné ; d'institution ecclésiastique, d'autres degrés se sont ajoutés ».

De par sa nature, le pouvoir de juridiction n'est pas issu du pouvoir d'ordre, bien que, généralement ils soient tous deux conjoints, et que pour l'évêque, l'Église tienne à les unir (5). Mais un évêque peut commencer à gouverner son diocèse dès sa nomination, avant sa consécration épiscopale.

Ces deux pouvoirs sont de nature très différente : l'un est sacramentel et découle du pouvoir sur le Corps physique du Christ ; l'autre est moral et prédispose le Corps mystique du Christ. L'un est transmis par consécration qui est une cause physique ; l'autre l'est par mandat, qui est une cause morale. L'un ne peut absolument jamais disparaître ; l'autre peut être retiré. Mais les deux sont conjoints dans la même personne, car l'un est en vue de l'autre : le pouvoir de juridiction en vue du pouvoir d'ordre. Car tout doit concourir à la sanctification des âmes par l'opération directe de Jésus-Christ.

### Le pape possède le pouvoir suprême de juridiction

La doctrine commune et reçue depuis toujours nous enseigne aussi que le Seigneur qui est le chef de l'Église, communique son pouvoir de régence directement au pape dès lors qu'il accepte la charge à laquelle il est élu. C'est le pape qui le transmet au reste de l'Église de différentes façons selon les normes du droit et de la coutume.

« C'est au seul Simon Pierre que, après sa résurrection, Jésus conféra la juridiction de pasteur et de guide suprême sur tout son troupeau » nous réaffirme le concile Vatican I (6).

### Un texte novateur

En 1961 paraissait un livre cosigné par Karl Rahner et Joseph Ratzinger : *Episkopat und Primat*. La thèse des auteurs était que le détenteur du pouvoir suprême de l'Église est le « Collège épiscopal ». Le pape n'agit alors que comme son représentant. Même si le lien logique n'apparaît pas vraiment, la thèse argumente en disant que le Christ n'a pas voulu perdre la gouvernance de l'Église. Or ce serait le cas s'il la confiait à Pierre ! Oubliant toute possibilité de délégation, ou de rôle instrumental, ils affirment que dans le cas contraire, l'Église serait bicéphale ! Jésus a donc communiqué son pouvoir à « tous les Apôtres collégialement » avec une sorte de présidence de Pierre.

## Les conclusions de Vatican II

Le concile Vatican II, éclairé par les théologiens les plus récents, s'en tient à une ligne médiane qui prépare bien des déconvenues. La constitution conciliaire *Lumen Gentium* (7) déclare que « la consécration épiscopale, en même temps que la charge de sanctification, confère aussi les charges d'enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le chef du collège » et « ses membres ».

Tout évêque se trouverait ainsi investi des deux pouvoirs dès sa consécration épiscopale. En effet, elle fait alors pénétrer dans le « Collège épiscopal » qui possède un pouvoir à côté du Souverain Pontife.

Devant la gravité d'une telle assertion, il fut ajouté une nota prævia pour préciser que ce pouvoir du Collège épiscopal n'entre en action qu'à l'appel du pape !

Même si ce paragraphe sollicite une union hiérarchique, le pouvoir de juridiction directement donné par le Christ aux évêques indépendamment du pape va avoir des conséquences graves.

## La déclaration *Dominus Iesus*

Il fallut attendre l'an 2000 pour voir paraître la déclaration *Dominus Iesus* de la Congrégation de la Doctrine de la Foi qui tente de donner une explication « officielle » au texte de Vatican II qui affirme que « cette Église du Christ... c'est dans (*subsistit in*) l'Église catholique qu'elle se trouve » (8). Le sens obvie de ce texte fit scandale, puisqu'il laisse penser qu'il existe d'autres formes de l'Église du Christ.

Le document nous dit :

« *“Cette Église comme société constituée et organisée en ce monde, c'est dans l'Église catholique qu'elle se trouve [subsistit in], gouvernée par le successeur de Pierre et les Évêques qui sont en communion avec lui”.* Par l'expression *subsistit in*, le concile Vatican II a voulu proclamer deux affirmations doctrinales : d'une part, que malgré les divisions entre chrétiens, l'Église du Christ continue à exister en plénitude dans la seule Église catholique ; d'autre part, “que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures”, c'est-à-dire dans les Églises et Communautés ecclésiales qui ne sont pas encore en pleine communion avec l'Église catholique. Mais il faut affirmer de ces dernières que leur “force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique”.

Il existe donc une unique Église du Christ, qui subsiste dans l'Église catholique, gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui. Les Églises qui, quoique sans communion parfaite avec l'Église catholique, lui restent cependant unies par des liens très étroits comme la succession apostolique et l'Eucharistie valide, sont de véritables Églises particulières. Par conséquent, l'Église du Christ est présente et agissante dans ces Églises, malgré l'absence de la pleine communion avec l'Église catholique, provoquée par leur non-

acceptation de la doctrine catholique du Primat, que l'Évêque de Rome, d'une façon objective, possède et exerce sur toute l'Église conformément à la volonté divine ».

L'Église est une, mais par ailleurs, le document reconnaît des modes d'existence en dehors du pouvoir du pape. Il suffit d'un épiscopat valide, et que l'Eucharistie le soit aussi. Dans l'optique de Vatican II, la consécration épiscopale suffit à conférer un pouvoir de gouvernement à un évêque schismatique, comme en Orient ou en Chine. Par cette seule consécration, il devient membre de ce Collège épiscopal qui est dépositaire de la juridiction. Il peut y avoir ainsi des multitudes d'« Églises-sœurs », qui souffrent seulement d'une carence », semble-t-il. Dès lors, ce qui est constitutif du Salut : appartenir à l'Église sous la houlette de Pierre, devient facultatif. On ne voit pas pourquoi ce fait deviendrait nécessaire uniquement dans l'Église catholique.

## Église incomplète

Le dernier volet de cette théologie de l'Église s'ouvre alors. Cette Église ne sera complète que lorsque tous les membres épars du collège épiscopal seront en communion entre eux et avec le Souverain Pontife. Aussi l'Église catholique souffre-t-elle d'être imparfaite. Elle est « une », sans les éléments qui la rendent « une » ! Ce ne sont pas les âmes en perdition qui ont besoin de l'Église, mais l'Église qui a besoin d'elles pour atteindre sa plénitude.

Ainsi se justifie l'œcuménisme inconsidéré envers les orthodoxes ou les « Églises » chinoises. Méandres de la pensée où s'affrontent les affirmations doctrinales du Credo, en même temps que les explications opposées (9).

Quelques actes d'autorité du Souverain Pontife ne pourront jamais suffire à compenser le principe théologique d'une Église bicéphale, ni freiner l'œcuménisme ravageur qui accorde un pouvoir de salut intrinsèque aux schismatiques.

Ne restera-t-il donc que la Fraternité Saint-Pie-X et une poignée de prêtres amis pour affirmer encore haut et fort : il n'y a qu'un seul pouvoir dans l'Église : celui du pape qui le reçoit directement de Jésus-Christ ; c'est le successeur de Pierre qui le délègue aux évêques ? Sans ce fondement, jamais la crise moderne ne pourra se résorber.

Abbé Jean-Pierre Boubée  
Extrait du Chardonnet n° 265

## Notes :

(1). Gal I/8 (traduction Crampon)

(2). Pour ne citer que Pie VI (*Super soliditate*), Pie VI (*Charitas, De essemus...*), Constitution *Pastor æternus* de Vatican I, Léon XIII (*Satis cognitum...*), Pie XII (*Mystici corporis, Ad sinarum gentes...*)

(3). DS 1 764

(4). Canon 108, § 3

(5). Jean-Paul II, en ce domaine aussi, a introduit des innovations.

(6). *Pastor æternus* - DS 3 053

(7). N° 22.

(8). *Lumen Gentium*. nn 17-17

(9). Nous renvoyons nos lecteurs à l'excellent article de Don Mauro Tranquillo, dans *Tradizione Cattolica* N° 2, 2010, repris et traduit par *Le Courrier de Rome* de novembre 2010.

## ÉPHÉMÉRIDES DU MOIS DE FÉVRIER 2013

	<b>Notre-Dame du Férétra TOULOUSE</b>	<b>Prieuré St Dominique GRAGNAGUE</b>	<b>Chapelle du Sacré-Cœur CASTRES</b>
<b>vendredi 1<sup>er</sup> février</b> St Ignace d'Antioche, évêque et martyr <i>1<sup>er</sup> vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte & confessions 18h30 : messe chantée		17h30 confessions 18h messe basse
<b>samedi 2 février</b> Présentation de Jésus et Purification de la Sainte Vierge <i>1<sup>er</sup> samedi du mois</i>	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) 17h Office du Rosaire 17h30 : bénédiction des cierges et messe chantée		17h30 confessions 18h bénédiction des cierges et messe basse
<b>dimanche 3 février</b> Dimanche de la Sexagésime	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 4 février</b> St André Corsini, évêque	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>mardi 5 février</b> Ste Agathe, vierge et martyre	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>mercredi 6 février</b> St Tite, évêque et confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>jeudi 7 février</b> St Romuald, abbé	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>vendredi 8 février</b> St Jean de Matha, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>samedi 9 février</b> St Cyrille d'Alexandrie, évêque, confesseur et docteur	15h : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse		
<b>dimanche 10 février</b> Dimanche de la Quinquagésime	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 11 février</b> Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>mardi 12 février</b> Les sept Saints fondateurs des Servites de la Sainte Vierge Marie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>mercredi 13 février</b> Mercredi des Cendres	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	17h30 confessions 18h messe basse
<b>jeudi 14 février</b> Jeudi après les Cendres (Férie)	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>vendredi 15 février</b> Vendredi après les Cendres (férie)	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
<b>samedi 16 février</b> Samedi après les Cendres (Férie)	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) 18h30 : messe basse		
<b>dimanche 17 février</b> Premier Dimanche de Carême	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 18 février</b> Lundi de la première semaine de Carême	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>mardi 19 février</b> Mardi de la première semaine de Carême	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>mercredi 20 février</b> Mercredi des Quatre-Temps	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	

<b>jeudi 21 février</b> Jeudi de la première semaine de Carême	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>vendredi 22 février</b> Chaire de St Pierre, apôtre	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>samedi 23 février</b> Samedi des Quatre-Temps de Printemps	15h : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse		
<b>dimanche 24 février</b> Deuxième Dimanche de Carême	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 25 février</b> St Mathias, apôtre	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>mardi 26 février</b> Mardi de la deuxième semaine de Carême	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		
<b>mercredi 27 février</b> Mercredi de la deuxième semaine de Carême	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
<b>jeudi 28 février</b> Jeudi de la deuxième semaine de Carême	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	
<b>vendredi 1<sup>er</sup> mars</b> Vendredi de la deuxième semaine de Carême <i>1<sup>er</sup> vendredi du mois</i>	<b>17h30</b> : Heure Sainte & confessions 18h30 : messe chantée		<b>Pas de messe à 18h</b> En raison de la récollection des prêtres du doyenné
<b>samedi 2 mars</b> Samedi de la deuxième semaine de Carême <i>1<sup>er</sup> samedi du mois</i>	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) <b>17h</b> Office du Rosaire <b>17h30</b> : messe basse		17h30 confessions 18h messe basse
<b>dimanche 3 mars</b> Troisième Dimanche de Carême	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée		10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée

**Samedi 16 février**  
**Pèlerinage paroissial à Lourdes**

Prix en fonction du nombre  
d'inscrits  
(A/R + déjeuner)

**Renseignements et inscriptions**  
**M. Navarro**

Carnet paroissial

Baptêmes :

Constance IMBERT le 19  
janvier à Toulouse

Sépultures :

Mme Renée SAULIERE le 24  
janvier à Lavaur  
Gabriel FAGGIANELLI, le  
29 janvier à Toulouse

**samedi 9 mars**  
**Pèlerinage à Cotignac**

Pèlerinage du District de France en  
l'honneur de St Joseph

Car organisé au départ de Toulouse  
vendredi 8 mars : départ en début  
d'après-midi + une nuit dans un  
hôtel à proximité du lieu de  
pèlerinage

Samedi 9 mars : 8h rassemblement  
des pèlerins / 10h messe pontificale  
puis marche jusqu'au sanctuaire de  
St Joseph / 17h30 fin du pèlerinage  
et retour à Toulouse

**105 €**

A/R + demi-pension

**Renseignements et inscriptions**  
**M. Pache 05.61.83.07.10**  
(laisser un message sur le répondeur)

**Les dates à retenir**

\* **16 février** : pèlerinage annuel à  
Lourdes

\* **9 mars** : pèlerinage à Cotignac  
en l'honneur de Saint Joseph

\* **23 mars** : pèlerinage du  
doyenné à ND de Marceille  
(Aude)

\* **9 mai** : 10h30 cérémonie de  
1<sup>ères</sup> communions et communions  
solennelles

\* **11 mai** : cérémonie de  
Confirmations conférées par S.E.  
Mgr Fellay à 10h à la chapelle  
ND du Férétra

\* **2 juin** : Fête-Dieu

\* **16 juin** : Kermesse

**Prieuré saint Dominique**  
2245 av. des Platanes  
31380 GRAGNAGUE  
tél. : 05 61 74 27 93

**N.D. du Férétra**  
Place saint Roch  
TOULOUSE  
tél. : 05 61 55 42 88

**Chapelle du Sacré-Coeur**  
24 rue Mahuziès  
81100 CASTRES  
tél. : 05 63 72 15 66

**École Saint-Jean Bosco**  
14 rue des Artistes  
31200 Toulouse  
tél. : 05 61 57 32 50